



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Yves Lévesque  
Maire  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Lévesque,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Lévesque, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur André Noël  
Conseiller, district du Carmel  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Noël,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Noël, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Luc Tremblay  
Conseiller, district de Châteaudun  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Tremblay,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Tremblay, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Madame Marie-Claude Camirand  
Conseillère, district de Chavigny  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Madame Camirand,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Madame Camirand, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières





Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Pierre-Luc Fortin  
Conseiller, district des Estacades  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Fortin,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Fortin, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Guy Daigle  
Conseiller, district de Laviolette  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Daigle,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Daigle, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur René Goyette  
Conseiller, district de la Madeleine  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Goyette,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Goyette, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Jean-François Aubin  
Conseiller, district de Marie-de-l'Incarnation  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Aubin,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Aubin, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières





Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Madame Joan Lefebvre  
Conseillère, district des Plateaux  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Madame Lefebvre,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Madame Lefebvre, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur François Belisle  
Conseiller, district de Pointe-du-Lac  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Belisle,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Belisle, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Madame Ginette Bellemare  
Conseillère, district de Rigaud  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Madame Bellemare,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Madame Bellemare, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Michel Cormier  
Conseiller, district de Saint-Louis-de-France  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Cormier,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Cormier, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières





Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine

CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Pierre A Dupont  
Conseiller, district de Sainte-Marguerite  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Dupont,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Dupont, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine

CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Daniel Cournoyer  
Conseiller, district de Sainte-Marthe  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Cournoyer,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Cournoyer, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Madame Sabrina Roy  
Conseillère, district du Sanctuaire  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Madame Roy,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Madame Roy, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne  
pour une eau très saine  
**CTETS.org**

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Jeannot Lemieux  
Conseiller, district des Vieilles-Forges  
Ville de Trois-Rivières

**Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable**

Monsieur Lemieux,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

**Absence de réponse du MSSS et manque de transparence**

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

**Absence d'acceptabilité sociale**

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

### **Gaspillage des fonds publics**

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Lemieux, nos salutations distinguées.

Joan Hamel  
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin  
Directrice des communications

Christiane Bernier  
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières